

# Règlement intérieur des bibliothèques

(Brissac-Quincé / St Rémy la Varenne / Vauchrétien du REZOKILI)

## Article 1 : Accès et consultation sur place

La bibliothèque est un service public.

Son accès et la consultation sur place sont libres et gratuits.

L'équipe de la bibliothèque est disponible pour renseigner et aider les usagers à utiliser les ressources de la structure.

## Article 2 : Inscription

Au sein du Rézokili (réseau de lecture de la CCLLA), il suffit de s'inscrire dans une des bibliothèques de votre commune.

**Pour emprunter des documents, si vous habitez Brissac Loire Aubance ou en dehors de la Communauté de communes, il faut remplir une fiche d'inscription dans une des bibliothèques de Brissac Loire Aubance.**

L'inscription peut être individuelle, familiale ou collective (écoles, centres de loisirs, RAM, MAM,...)

Les tarifs sont fixés par délibération des conseils municipaux.

**L'adhésion est gratuite depuis 2021.**

L'inscription est valable un an et pour tous les types de documents (livres, CD, DVD, revues, jeux ...) de date à date.

Chaque lecteur a une carte nominative qui détermine ses droits en fonction de son âge.

Cette carte doit être présentée lors de chaque emprunt.

## Article 3 : Modalités de prêt et de retour

Tout lecteur peut emprunter dans toutes les bibliothèques de la commune et du Rézokili.

Le nombre de prêts par carte est de **15 livres + 10 revues + 10 CD + 10 livres-CD + 10 DVD + 1 jeu vidéo.**



Le prêt de jeux est possible jusqu'à 2 /famille.

Le prêt de nouveautés est possible jusqu'à 3 /personne.

La durée de prêt est de **30 jours.**

Un rappel sera fait auprès de la famille au bout de 21 jours de retard puis 31 jours, 41 jours et 60 jours.

Il est possible de prolonger la durée de prêt une fois d'un ou de plusieurs documents en accord avec la bibliothèque.

Le retour des documents est possible dans n'importe quelle bibliothèque de la commune.



Sauf les jeux qui doivent être rendus dans la bibliothèque où ils ont été empruntés.

## Article 4 : Réservations

Chaque lecteur peut réserver des documents dans chacune des bibliothèques de Brissac Loire Aubance et

du Rézokili : il récupère les documents réservés dans la bibliothèque qu'il a choisi lors de sa réservation.

Chaque lecteur peut réserver jusqu'à 3 documents en même temps.



Les nouveautés, les jeux de société, les revues, DVD et jeux vidéo ne peuvent être réservés.

**La réservation est valable 15 jours à compter de la mise à disposition au lecteur.**

#### Article 5 : Soins aux documents et responsabilité

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont prêtés.

Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants mineurs.

**Tout document abîmé ne doit pas être réparé car du matériel spécifique est nécessaire.**

Les documents (périodiques, livres, jeux, Cds) non rendus ou abîmés seront remplacés à l'identique ou en accord avec la bibliothèque.

Dans le cas des jeux de société, seule la pièce manquante pourra être remplacée à l'identique. Si la pièce manquante ne peut être remplacée et empêche le bon fonctionnement du jeu, il devra être remplacé.

Les jeux de société sont systématiquement vérifiés lors de chaque retour.

#### Article 6 : Prêts aux collectivités

Le nombre d'ouvrages prêtés ainsi que la durée du prêt sont prévus pour répondre aux attentes des professeurs des écoles. Les documents (périodiques, livres, jeux, Cds) non rendus ou abîmés seront remplacés à l'identique ou en accord avec la bibliothèque.

#### Article 7 : Accès aux tablettes et postes multimédia

Vous pouvez consulter librement le portail du réseau.

En ce qui concerne l'accès à internet, celui-ci est règlementé par la charte des utilisateurs. Se référer à l'affiche apposée dans chaque bibliothèque.

#### Article 8 : Comportement des usagers

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Ils ne doivent en aucune circonstance être cause de nuisance pour les autres usagers et pour l'équipe de la bibliothèque.

Il est interdit de boire, manger, fumer dans la bibliothèque en dehors des événements organisés par la bibliothèque et des endroits prévus à cet effet.

#### Article 9 : Respect du règlement intérieur

Toute personne pénétrant dans la bibliothèque s'engage à respecter le présent règlement.

L'équipe de la bibliothèque est chargée de son application.

Un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.



Fait à Brissac Loire Aubance

Le 10 novembre 2023

Maire de Brissac Loire Aubance

